

DEC133289DR06

Décision portant nomination de Mme Céline Fournier aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte de recherche n°7565 intitulée Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122886DGDS portant renouvellement de l'unité mixte n°7565 intitulée Laboratoire Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes et nommant M. Yves Fort en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du 19 janvier 2013 ;

Considérant que Mme Céline Fournier a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par le CNRS et l'université de Lorraine les 14, 15, 21 et 22 février 2013 et les 14 et 15 mars 2013,

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Céline Fournier, TCS, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°7565 intitulée Institut Structure et Réactivité des Systèmes Moléculaires Complexes, à compter du 16 mars 2013.

Mme Céline Fournier exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistant de prévention, Mme Céline Fournier est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Nancy, le 22 octobre 2013.

Le directeur de l'unité
Yves Fort

Visa du délégué régional du CNRS
Philippe Piéri

Visa du président de l'Université de Lorraine
Pierre Mutzenhardt